

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 171/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Défilé « des amis des géants » d'Herzeele – Samedi 02 juillet 2022

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le déroulement du défilé des géants d'Herzeele le samedi 02 juillet 2022 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du défilé des géants d'Herzeele, samedi 02 juillet de 11h à 13h

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interrompue par intermittences, le samedi 02 juillet de 11h00 à 13h00 sur les voies départementales et communales empruntées par les amis des géants et les membres de l'association, à savoir :

- * Rue du petit train
- * Rue de la gare
- * CD n°167 - Rue de Bambecque
- * CD n°17 - Houtkerque
- * Rue des archers

ARTICLE 2 : Les membres organisateurs stationneront aux intersections et organiseront la circulation des véhicules.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Madame Céline BOUCKENOOGHE, adjoint au maire.
- Monsieur Arthur GOMBERT, président des amis des géants d'Herzeele – email : contact.lesgeantsherzeele@gmail.com

Fait à HERZEELE, le 27 juin 2022

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE ou NOTIFIE le : 27 juin 2022
Le Maire, Stéphane FRANCKE

